



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire, merci de nous envoyer vos courts-métrages en version numérique accompagnés de ce formulaire rempli avant le 4 février 2018 à l'adresse mail suivante :

CANDIDATURE@CONCOURSDECOURTS.COM

CONDITIONS

- Le thème et le genre cinématographique sont libres à condition que le court-métrage soit tout public.
- La durée maximale du film est de 15 minutes, générique compris ;
- Le court-métrage doit être envoyé en version numérique, au format vidéo AVI, à l'adresse mail indiquée ci-dessus, soit :
- par WeTransfer (pour les fichiers jusqu'à 2 Go)
- par le biais d'un compte Gmail, en utilisant la fonction Drive, pour les fichiers supérieurs à 2Go et inférieurs à 10Go. (Dans « nouveau message » à côté du logo pièce jointe, la fonctionnalité «Drive» vous permet d'insérer votre fichier en pièce jointe) ;
- Les courts-métrages en langue étrangère devront obligatoirement être sous-titrés en français ;
- Concours de courts est ouvert à tous les courts métrages réalisés depuis le 01 Janvier 2014 ;
- Les films ayant été récompensés lors de l'édition 2017 et ceux ayant été diffusés lors des projections publiques ne peuvent concourir.

VOTRE COURT-MÉTRAGE

TITRE ORIGINAL :

.....

DURÉE EN MINUTES :

.....

ANNÉE DE RÉALISATION :

.....

FORMAT (16:9 1:1 ETC) :

.....

CATÉGORIE (FICTION ACTION DRAME COMÉDIE FANTASTIQUE) :

.....

RÉSUMÉ (10 LIGNES MAXIMUM)

.....

.....

.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

PAYS :

.....

LE RÉALISATEUR

NOM :

.....

PRÉNOM :

.....

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL :

.....

VILLE :

.....

PAYS :

.....

TELEPHONE/FAX :

.....

EMAIL :

.....

THE PRODUCER

NOM :

.....

PRÉNOM :

.....

ADRESSE :

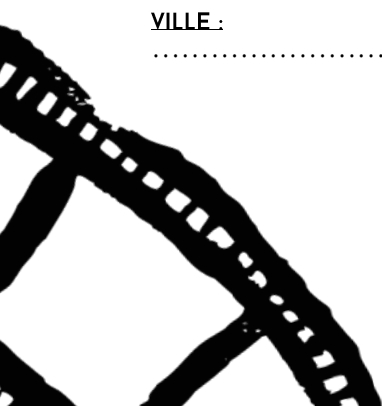
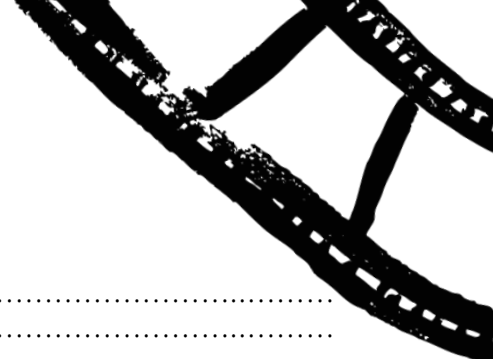
.....

CODE POSTAL :

.....

VILLE :

.....



PAYS :

.....

TÉLÉPHONE/FAX :

.....

EMAIL:

.....

DROIT DE COPIE (ARTICLE 9 DU RÈGLEMENT DE CONCOURS DE COURTS)

- 1.** Le réalisateur autorise la représentation (exemple : projections publiques, cérémonie de clôture) et la reproduction de son œuvre audiovisuelle pour les besoins exclusifs de Concours de Courts, et cela pour une durée de un an à compter de la signature du règlement.
- 2.** Le réalisateur assure, d'une part, que son travail est original et, d'autre part, qu'il possède tous les droits d'auteurs associés à ce travail.
- 3.** L'auteur-réalisateur assure que son travail ne contient rien d'illégal, en particulier tout ce qui peut être considéré comme de la contrefaçon (autorisation préalable pour l'utilisation de musiques ou d'images).
- 4.** Le réalisateur donne la permission à Concours de Courts de garder une copie du film pour les archives et pour d'éventuelles diffusions par les partenaires de l'événement.

ACCEPTATION DES RÈGLES

Je, soussigné(e) (Nom & Prénom),
assure avoir pris connaissance des règles et accepte les conditions de participation de Concours de Courts.

FAIT À :

.....

DATE :

.....

SIGNATURE :